

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... f. 13. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

Telephone : 172

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 22 JUIN 1895

UNE LETTRE EPISCOPALE

On le sait, presque tous les évêques français ont protesté contre l'odieuse loi du fisc qui frappe les communautés religieuses. Grand nombre de prêtres ont joint leurs protestations à celles de l'épiscopat. Le ministre des cultes, M. Poincaré, s'est permis d'adresser à Mgr l'archevêque de Cambrai, une lettre que nous donnons ci-après avec la réponse vraiment apostolique du prélat :

Paris, 16 mai 1895.

Monsieur l'archevêque,

Les journaux publient le texte de déclarations ou de lettres émanant de prêtres de votre diocèse qui, groupés généralement par cantons à l'occasion de cérémonies diverses, font ainsi connaître publiquement les appréciations et protestations collectives que leur inspire la loi des finances du 16 avril dernier. Quelle que puisse être l'opinion personnelle de ces prêtres, ils ne devraient pas oublier que tous les citoyens doivent obéir aux lois régulièrement votées par les représentants du pays, et ce n'est pas à des ministres de la religion, alors surtout qu'ils sont rétribués par l'Etat, de donner le conseil et l'exemple de manifestations de ce genre. J'ajoute qu'en signant des lettres ou déclarations collectives, ces prêtres ont violé l'article 4 de la loi du 18 germinal, an X.

Le gouvernement, Monsieur l'archevêque, ne peut laisser passer de telles démonstrations sans les blâmer très sévèrement. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître les mesures que vous ne manquerez pas de prendre pour les réprimer et en éviter le retour.

Agréez, Monsieur l'archevêque, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

POINCARÉ.

Monsieur le ministre,

Votre honorée lettre, datée du 16 mai, m'est retournée de l'archevêché et vient me trouver à l'extrémité du diocèse en cours de visites pastorales. Je me hâte d'y répondre.

Vous me demandez, Monsieur le ministre, de vous indiquer quelles mesures je compte prendre contre les prêtres, mes diocésains, qui ont livré à la publicité leurs appréciations sur la nouvelle loi des finances qui atteint nos communautés religieuses.

Veuillez me permettre de répondre en toute simplicité et droiture que je compte n'en prendre aucune ; et voici pourquoi : ces messieurs n'ont

pas point parlé, écrit, ou agi en exercice de leurs fonctions officielles comme ministres d'un culte reconnu par l'Etat. Ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait à titre et en condition de citoyens français et électeurs, usant du droit que la Constitution française républicaine contemporaine reconnaît et garantit à tous les citoyens, je veux dire droit à la liberté civique de la pensée, de la parole et de la publicité.

Si, dans l'exercice de ce droit, ces messieurs ont manqué à l'article 4 du 18 germinal an X, le tribunal compétent est là pour examiner, apprécier et juger le délit. Vous ne trouverez pas mauvais, Monsieur le ministre, que je me fasse un scrupule d'empiéter sur ses fonctions.

En ce qui me concerne vis-à-vis de mes prêtres, je fais réserve de leur exprimer en famille pendant les prochaines retraites sacerdotales mes dispositions personnelles à l'égard et au sujet de la déplorable mesure financière qui frappe nos communautés, c'est-à-dire l'un des organes les plus actifs et les plus utiles de la vitalité chrétienne de notre chère patrie française à l'heure actuelle.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux,

+ MARIE-ALPHONSE,

Archevêque de Cambrai.

MORT DE Mgr MEURIN

Nous lisons dans la *Vérité*, de Paris, à la date du 2 juin :

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la dépêche suivante :

" Port-Louis, 1er juin.

" Mgr Meurin, archevêque catholique de Port-Louis, île Maurice, vient de mourir. "

Les journaux de Maurice arrivés hier nous avaient mis au courant de la maladie de Mgr Meurin. Et comme ils ajoutaient que l'éminent prélat était parti pour la campagne afin d'y achever sa convalescence, nous pensions que tout danger était conjuré. C'est dire la douloureuse surprise que nous cause cette dépêche de la dernière heure. Mgr Meurin, avec une âme apostolique, possédait un esprit admirablement armé pour les luttes auxquelles l'impiété moderne force l'Eglise, et un cœur intrépide que rien ne pouvait décourager. C'est une grande perte pour l'Eglise, pour l'île lointaine à laquelle il avait voué le reste de sa vie, et pour la Compagnie de Jésus, dont il faisait partie.

Mgr Meurin, avant d'accepter le siège de Port-Louis à l'île Maurice, avait été archevêque de Bombay. Il était il y a quelques années en France, où il a publié la *Synagogue de Satan*, un des livres les plus sa-

vants et les plus vigoureux qui aient été publiés sur les juifs et les franc-maçons, ces éternels ennemis de l'Eglise du Christ.

EVANGELISATION PROTESTANTE

Le R. P. Bernardin Castanié, missionnaire aux îles Cook, écrit aux *Missions catholiques* :

Pour se faire une idée des difficultés à vaincre dans l'évangélisation des îles Cook, rappelons que les habitants de cet archipel sont depuis de longues années entre les mains des ministres protestants. Or, là comme dans les autres parties de l'Océanie, ces messieurs se sont montrés fort peu délicats pour la sainte vérité qu'ils prétendent enseigner.

Sans parler de la fameuse image du Pape anthropophage qu'ils ont jetée aux quatre vents de la Polynésie, pour donner aux Canaques la plus détestable idée des missionnaires catholiques, en général, et en particulier du Souverain Pontife, ils n'ont pas craint d'altérer la Bible pour la justification de leurs erreurs.

Un exemple entre autres. Vous croyez peut-être que Notre-Seigneur à la dernière Cène, prit du pain et du vin pour l'institution de l'adorable Eucharistie. Eh bien, venez aux îles Cook, et MM. les prédicants vous apprendront que ces mots pain et vin signifient n'importe quoi, et peuvent se traduire par toute chose bonne à manger ; du coco, du maïoré (fruit à pain), du taro, des germes intérieures de coco, etc., et même du pain, et de l'eau de coco, du lait de coco, du rhum, du vin, etc. Ouvrez leur bibles : au lieu des mots *pane* ou *areto* (du grec *artos*) consacrés partout ailleurs pour traduire *panis* (pain), dès que vous arrivez aux passages de l'institution de l'Eucharistie, ce mot si clair et si précis n'est plus rendu dans la langue indigène que par ces expressions vagues et élastiques de *kai* et *manga*, c'est-à-dire *nourriture*, *manger*. Avec cela, on peut apporter à la Cène une côtelette de mouton et un petit verre de cognac ; personne n'a rien à dire.

Si vous me demandez quelle a pu être la raison déterminante de ces ridicules falsifications, je vous répondrai par un exemple. Lorsque les premiers ministres arrivés à Rarotonga admirent leurs disciples à la participation de la Cène, ils s'aperçurent que la ferveur de leurs néophytes, à l'endroit du vin, dépassait les bornes d'une sage mesure. Une bouteille pouvait à peine suffire à trois personnes, et ce qui devenait inquiétant, c'est que les femmes avaient encore plus de dévotion que les hommes : elles buvaient tant qu'elles pouvaient, et puis, elles se frottaient les lèvres et le ventre, en

criant : " Ah ! que c'est bon ! que c'est bon ! " Messieurs les prédicants n'y trouvaient pas leur compte ; prévoyant, du reste, de graves inconvénients pour l'avenir, ils s'avisèrent de remplacer le vin par de l'eau de coco, et pour pallier cette métamorphose, ils appelèrent à leur secours le texte de Jérémie, où il est parlé des Réchabites qui avaient fait vœu de ne jamais boire de vin ! ! !.....

REVUE DE LA LIBRAIRIE

Actualités Bibliographiques.

Histoire :

Eloquence de la Chaire. — Histoire littéraire de la prédication. Ouvrage enrichi de nombreuses citations, par l'abbé E. Boucher, du clergé d'Amiens, membre des Antiquaires de Picardie. 1 vol. in-8 de 472 pages. Prix : 5 fr. (Société de S. Augustin).

C'est de l'Aréopage que part l'auteur, pour nous conduire à travers les siècles jusqu'à Notre Dame de Paris. Entre S. Paul au début et les Ravignan et les Lacordaire au terme, le cadre est immense, et la galerie des orateurs qui s'y déroule d'âge en âge, nous offre les physionomies les plus variées.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un livre semblable a été tenté. Les vastes proportions du cadre ne nuisent en rien à la précision des détails. Ceux qui savent et ceux qui ignorent le consulteront avec fruit.

La critique est on ne peut plus sûre et judicieuse, car elle s'inspire des jugements portés par les hommes les plus compétents et " s'abrite toujours derrière des noms illustres. "

Un appendice indique les sources consultées, et l'auteur ne cite pas moins de 140 ouvrages divers. Enfin le livre se termine par une table alphabétique des noms de tous les prédicateurs étudiés dans cette *Histoire littéraire*. Nous en comptons 194.

LE PAPE ET LES EVEQUES FRANÇAIS

L'*Univers* a reçu la dépêche suivante :

Rome, 26 mai, 11 h. 50.

L'adresse collective que les deux Eminentissimes cardinaux, les 6 archevêques et les 34 évêques réunis naguère à Clermont, ont fait parvenir au Souverain Pontife, est considérée ici comme le véritable écho des sentiments de la France catholique, déjà exprimés à Clermont, par l'éloquente parole du P. Monsabré.

Aussi apprécie-t-on en haut lieu, comme parfaitement fondés les motifs qui conseillent aux évêques de prendre énergiquement la défense des Congrégations religieuses, et à celles-ci d'adopter une attitude de résistance, calme sans doute et passive, mais digne et ferme en même temps.

On assure également aussi que les

instructions du Saint-Siège, en réponse à ce grave document épiscopal, confirmeront pleinement celles qui ont été déjà indiqués dans la lettre de l'Éminentissime cardinal Rampolla à l'Éminentissime cardinal Meignan, à savoir que pleine liberté est laissée aux Congrégations religieuses de résister de la façon qu'elles jugeront la plus sage et la plus efficace à la loi impie dont elle sont frappées par l'esprit sectaire.

Enfin on se réjouit de voir se parfaire parmi l'épiscopat et les Congrégations le plein accord dont la lettre du cardinal secrétaire d'Etat avait déjà exprimé le désir, au nom du Saint-Père.

La question scolaire

Nous publions ailleurs la réponse au *remedial order*, sous forme de mémoire, dont le gouvernement manitobain a saisi la législature à la séance du 13 du courant. Sans aucun doute, cette réponse sera ratifiée par la majorité ministérielle et deviendra ainsi la réponse officielle de la province au gouvernement impérial et au gouvernement fédéral.

Le langage de MM. Greenway et Sifton est inodé et suffisamment convenable quant à la forme. Quant au fond, la réponse de ces messieurs est un tissu de sophismes et d'impertinences.

L'hypocrisie, aussi, n'y manque pas. Le gouvernement Greenway pose en ami de la minorité catholique et prétend n'avoir aboli les écoles de cette minorité que pour lui rendre service ! C'est trop fort.

Le gouvernement manitobain affirme que les écoles catholiques, avant 1890, étaient inférieures ; et il conclut qu'il ne saurait être question de les rétablir.

D'abord, la simple affirmation de MM. Greenway et Sifton n'est pas une preuve. Nous sommes bien convaincu qu'il serait facile d'établir que les écoles catholiques manitobaines étaient, pour le moins, aussi bonnes que les écoles protestantes. Partout ailleurs l'enseignement catholique, même au point de vue purement profane, est égal, lorsqu'il n'est pas supérieur à l'enseignement non catholique. Nous ne croyons pas que l'enseignement catholique de Manitoba, avant 1890, ait fait exception à la règle.

Mais là n'est pas la question. Il s'agit de savoir, non pas si les écoles catholiques manitobaines, avant 1890, étaient parfaitement organisées, mais si la minorité catholique a le droit constitutionnel d'avoir ses écoles séparées. Le plus haut tribunal de l'empire a déclaré, après mûre délibération, qu'elle possède ce droit. Il faut donc, tout simplement, remettre la minorité dans la jouissance de son droit. L'usage qu'elle peut en faire ne regarde pas le gouvernement. Que les enfants catholiques apprennent ceci ou n'apprennent pas cela, qu'est-ce que cela peut faire à MM. Greenway et Sifton et à la majorité de la législature ?

L'autorité provinciale n'aurait le droit d'intervenir que si, dans les écoles catholiques, on donnait un enseignement subversif du bon ordre. Or même MM. Greenway et Sifton n'oseraient pas prétendre qu'une éducation foncièrement religieuse forme de mauvais citoyens.

L'objection que, si l'on accordait des écoles séparées aux catholiques, il faudrait en accorder également aux anglicans, aux presbytériens et aux autres sectes, ne repose sur rien.

D'abord, ce ne serait pas un mal si l'on revenait à un système scolaire rationnel ; si le gouvernement cessait de se mêler de l'éducation qui est une fonction domestique et religieuse, non pas politique ; si les parents étaient parfaitement libres d'élever leurs enfants comme ils l'entendent, les catholiques sous la direction de

l'Eglise, les protestants selon leurs idées religieuses. Ce système de parfaite liberté scolaire est la seule qui convienne à un pays comme le nôtre ; et tant que l'Etat n'aura pas pris la détermination de laisser l'éducation aux parents, à qui elle appartient de droit naturel, nous n'aurons pas de paix.

Mais au point de vue légal, la minorité catholique de Manitoba occupe une place à part. La constitution, interprétée par le plus haut tribunal de l'empire, déclare que cette minorité a droit à des écoles séparées ; elle ne dit rien des anglicans ou des mennonites, ni des autres sectes. Dès lors, qu'on donne aux catholiques ce qui leur est dû en vertu de la constitution. Dire qu'on ne peut pas le leur donner parce que, si on le leur donne, d'autres demanderont la même chose, c'est tenir un langage indigne d'hommes sérieux.

Enfin, la réponse de MM. Greenway et Sifton dit au gouvernement impérial et au gouvernement fédéral qu'ils ont jugé la question sans la connaître ; et elle leur propose une enquête. C'est une impertinence rare, et une audacieuse tentative de déplacer le débat.

Il ne s'agit pas, encore une fois, d'une question de fait, mais d'une question de droit ; il ne s'agit pas de savoir comment fonctionnait le système scolaire manitobain avant 1890, mais de savoir si la minorité catholique possède, en vertu de la constitution, le droit d'avoir des écoles séparées. Or ce point de droit a été décidé en faveur des catholiques par le plus haut tribunal de l'empire. La législature manitobaine va-t-elle, oui ou non, se soumettre à l'autorité souveraine ? Voilà toute la question. Pour la résoudre, il n'y a pas besoin d'enquête. Tout ce qu'il faut, c'est un peu de fermeté.

La parole sera au gouvernement fédéral aussitôt qu'il aura reçu officiellement la réponse de Manitoba.

LA REPONSE DU GOUVERNEMENT GREENWAY

Voici la réponse du gouvernement manitobain au *remedial order* du gouvernement fédéral. Nous traduisons aussi fidèlement que possible le texte anglais :

" Les privilèges que le dit *remedial order* nous ordonne de rendre à nos citoyens catholiques romains sont, en substance, les mêmes privilèges dont ils jouissaient avant 1890. Pour nous conformer aux termes de l'ordre, il nous faudrait rétablir les écoles catholiques séparées, sans aucune garantie plus satisfaisante de leur efficacité que celle qui existait avant ladite date.

" Le système scolaire qu'établissent nos lois actuelles a été adopté après l'examen des résultats obtenus par le système suivi jusqu'alors en vertu duquel des écoles catholiques séparées (qu'on cherche à rétablir) avaient existé pendant une période de dix-neuf ans. On avait reconnu l'inefficacité de ces écoles. Telles qu'elles étaient dirigées par le bureau d'éducation catholique romain elles ne possédaient pas les qualités d'écoles publiques modernes utiles. La direction, l'administration et les règlements en étaient défectueux. Une forte partie de la population n'ayant pas un meilleur mode d'éducation, il en résultait que beaucoup de personnes grandissaient illettrées. On n'a pas, que nous sachions, essayé de défendre ces écoles sur leur propre mérite, et nous ne connaissons pas de raison valable qui puisse légitimer l'emploi de fonds publics pour leur soutien.

" C'est pourquoi nous sommes forcés de déclarer respectueusement à Votre

Excellence en conseil que nous ne pouvons accepter la responsabilité de mettre en vigueur les termes du *remedial order*.

" Sur le terrain des principes, on pourrait offrir de sérieuses objections à toute modification de nos statuts scolaires qui aurait pour effet de rétablir un ou plusieurs groupes d'écoles séparées. Mais en dehors de toute question de principe, il s'élève aussi des objections au point de vue pratique de l'éducation. Voici indiquées en peu de mots quelques-unes de ces objections :

" Nous éprouvons de grandes difficultés à maintenir un système efficace d'éducation primaire. Les taxes d'écoles pèsent lourdement sur notre peuple. La grande quantité de terres exemptes des taxes d'écoles et l'immense étendue du terrain sur lequel est dispersée notre petite population, présentent des obstacles sérieux au progrès et à l'efficacité des écoles. Les réformes effectuées en 1890 ont donné un nouvel essor au travail de l'éducation, mais les difficultés inhérentes aux circonstances où nous nous trouvons subsistent toujours. Il est bien évident que l'établissement d'un groupe d'écoles catholiques, suivi de l'établissement d'un groupe d'écoles anglicanes et peut-être d'écoles mennonites, islandaises ou d'autres écoles, nuirait tellement à notre système actuel qu'il ne nous serait plus possible de maintenir même le niveau actuel que l'éducation a atteint. Nous redoutons l'inauguration d'un tel état de choses. Nous n'hésitons pas à dire que nous ne voyons pas de mesure qui, selon notre manière de voir, mettrait plus en danger le développement de notre province.

" Nous croyons que lorsque le *remedial order* a été rédigé, Votre Excellence en conseil n'avait pas à sa disposition des informations complètes et précises relativement au fonctionnement de notre ancien système scolaire. Nous croyons aussi qu'elle n'avait pas les moyens de se former un jugement exact sur l'effet que produiraient dans la province les changements indiqués dans l'ordre.

" Sous l'empire de cette conviction, nous soumettons respectueusement qu'il n'est pas encore trop tard pour faire une enquête complète sur l'ensemble de la question. Si une telle enquête se faisait, nous serions heureux d'y contribuer en fournissant le plus d'informations possible. Une enquête de ce genre mettrait en pleine lumière l'état de la question et permettrait de formuler des conclusions avec un degré raisonnable de certitude.

" Il importe souverainement que, dans une question aussi importante, se rattachant aux convictions et aux sentiments religieux des différentes classes du peuple canadien, et touchant aux intérêts scolaires d'une province destinée, croit-on, à devenir l'une des plus importantes du Canada, on n'agisse pas à la hâte, mais qu'au contraire on prenne les plus grandes précautions, après s'être renseigné complètement.

" Bien que nous ne croyions pas qu'il soit à propos d'aborder ici une discussion légale, toutefois nous jugeons de notre devoir de signaler brièvement quelques-unes des difficultés légales et constitutionnelles qui se rattachent à la cause. Certaines autorités affirment que tout acte que votera le Parlement du Canada sur cette question sera irrévocable. Quoi que l'on puisse penser d'une telle opi-

nion, il suffit, croyons-nous, d'indiquer que cette opinion repose sur des motifs sérieux pour montrer la nécessité d'étudier la question avant qu'aucune détermination ne soit prise par le Parlement. On doit admettre que les deux points essentiels pour rétablir d'une façon efficace les privilèges des catholiques, sont les suivants : 1o Le droit de percevoir des taxes scolaires ; 2o Le droit de participer aux allocations de la législature en faveur de l'éducation. Sans ces privilèges, les écoles séparées ne peuvent pas bien fonctionner et, sans eux, tout prétendu rétablissement des privilèges serait illusoire.

" On peut prétendre que le pouvoir de percevoir des taxes pour des fins scolaires concédé à nos bureaux scolaires par nos anciens statuts d'éducation était conféré en vertu des dispositions de la sous-section 2 de la section 92 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et non en vertu des dispositions de la section 22 de l'Acte du Manitoba. Si cette manière de voir est bien fondée, alors la partie de l'Acte de 1890 qui a aboli le droit de percevoir des taxes n'est pas sujet à l'appel à Son Excellence en conseil, et le *remedial order*, et tout acte législatif subséquent du Parlement canadien qui pourrait avoir la prétention de rétablir ce droit, seraient *ultra vires*.

" Pour ce qui est des subventions provinciales, nous prétendons qu'elles sont entièrement du domaine de la législature de la province, et qu'aucune portion des fonds publics ne peut-être employée au soutien d'écoles séparées sans la volonté de la législature. On voit, par conséquent, que tout acte du parlement tendant à rétablir les privilèges des catholiques romains doit, pour être de quelque utilité réelle et efficace, être accompagné d'un acte volontaire de la législature provinciale.

" Dans ce cas, rien ne pourrait être plus regrettable, au point de vue même des catholiques, qu'une action précipitée ou péremptoire de la part du Canada, parce que cette action ferait probablement naître une situation tendue et serait de nature à empêcher le rétablissement de l'entente.

" Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence en conseil que toutes les considérations qui précèdent demandent à être pesées avec grand soin et obligent d'agir de façon à mettre le pays à l'abri de complications irritantes. Nous croyons aussi à propos d'attirer votre attention sur le fait que la décision du comité judiciaire du Conseil Privé est toute récente et que, précédemment, la majorité des membres de l'Assemblée du Manitoba avaient pris vis-à-vis de leurs électeurs des engagements qu'ils sont tenus en honneur de respecter.

" Nous avons appris qu'on a prétendu dernièrement que des fonds particuliers placés par l'Eglise catholique romaine et des catholiques dans des propriétés immobilières destinées aux fins scolaires sont appliqués aujourd'hui au service des écoles publiques. Aucune preuve de ces faits ne nous a été soumise, mais nous sommes tout disposés à donner pleine et juste compensation si une injustice de ce genre peut être établie.

" Pour terminer, nous tenons à exprimer respectueusement notre loyauté à Sa Gracieuse Majesté et aux lois que le Parlement de la Grande-Bretagne a cru dans sa sagesse devoir voter pour le bon gouvernement du Canada."

FRECHETTERIES

Evidemment, le monsieur qui depuis quelque temps revisait les écrits de M. Fréchette est en voyage. La Patrie de samedi nous montre, encore une fois, ce que peut faire notre cacographe lorsqu'il est laissé à ses propres ressources. Ce n'est pas beau. Voyez plutôt :

"L'hypocrite est un lâche, naturellement ; c'est par lâcheté qu'il cherche à cacher ses vices sous des dehors vertueux ; et cette lâcheté transparait au premier coup d'œil dans ces manières si servilement onctueuses, dans ce regard fugace et louche, dans ce physique cauteleux qu'on leur connaît."

C'est "mais cette lâcheté", non "et cette lâcheté", qu'il faut pour lier la fin de la phrase au commencement. Puis, comment trouvez-vous ce leur qui vient se coller à un sujet au singulier ?

Voilà ce que c'est, monsieur Fréchette, que d'écrire sous l'empire de la colère et en l'absence de son reviseur.

Mais ce n'est pas tout. Continuons la citation :

"Mais il y a plus : ils (l'hypocrite) sont d'une méchanceté viperine ; pas une bonne fibre qui remue dans ces carcasses à l'intérieur rempli de pourriture, et que le Christ a si justement comparées à des sépulchres blanchis."

Voilà une jolie chenillère.

Guérin définit ainsi le mot carcasse : "Les ossements du corps d'un animal, lorsqu'il n'y a plus guère de chair, et qu'ils tiennent encore ensemble" ... "Au fig., et par amplif. Cadavre."

Avouez qu'il n'est pas étonnant que les bonnes fibres ne remuent guère dans les carcasses, et que leur intérieur rempli de pourriture est la chose la plus naturelle du monde.

Aussi le Christ, qui n'a jamais commis la moindre faute, même au point de vue purement littéraire, s'est-il bien gardé de comparer des carcasses à des sépulchres blanchis.

Ce qu'il a comparé à des sépulchres blanchis, c'étaient les scribes et les pharisiens, beaux au-dehors, mais au-dedans remplis de toute sorte de pourriture.

Or les scribes et les pharisiens étaient loin d'être des carcasses. Au contraire, ils avaient grand soin de leurs corps, "ils jouissaient de beaucoup de crédit parmi le peuple" ; c'étaient, en un mot, les lauréats du temps.

Vous voyez bien, monsieur Fréchette, que vous ne savez pas écrire, même d'une manière passable. Vous voyez bien que M. Chapman n'exagérât pas lorsqu'il affirmait que de tous ceux qui, parmi nous, prétendent au titre de littérateur, c'est vous qui êtes le plus irrémédiablement voué à la cacographie.

Continuons toujours à citer :

"Cette méchanceté instinctive, qui se manifeste dans presque tous leurs actes, je suis tenté de l'appeler providentielle, car elle nous prémunit contre l'effet possible de leurs déclamations pharisaïques, et met à découvert les voies tortueuses qui leur sont communes avec la race des autres reptiles venimeux."

L'autre jour, nous avons dû faire remarquer à M. Fréchette qu'il avait eu tort d'écrire que Terreneuve est "le nom d'un chien". "C'est le nom d'une race de chiens que vous vouliez dire", avons-nous ajouté. Le pauvre diable, voulant profiter de la leçon, s'est dit : "Attention ! Il faut que j'emploie le mot race de temps à autre". Mais voyez comme le guignon poursuit celui qui est né cacographe ! M. Fréchette fourre le mot race dans une phrase où il est si peu à sa place qu'il fait rire. La race des autres reptiles !

Citons toujours :

"Qu'est-ce que l'on s'attend de trouver et que l'on trouve en effet chez les vrais catholiques, chez les chrétiens sincères?"

En français, monsieur Fréchette, on

dit : "Qu'est-ce que l'on s'attend de trouver et qu'est-ce que l'on trouve en effet ?" Ou bien : "Qu'est-ce que l'on s'attend de trouver et que trouve-t-on en effet ?" Votre que l'on trouve est de l'abénaquis, croyons-nous.

Voici encore du sauvage quelconque :

"Ils ne sauraient plus trouver de complices que chez certains rares individus méchants comme eux, et ne réussissent plus à exploiter qu'un reste de vieux jobarts trop bornés pour flairer l'hameçon sous l'asticot."

On dirait bien que M. Fréchette n'a plus même un reste de pudeur ; mais un reste de vieux jobards, qu'est-ce que cela ? Et pourquoi écrivez-vous jobarts avec un t ? Est-ce parce que les dictionnaires donnent jobards avec un d ?

Du micmac maintenant :

"La presque totalité de notre population les considère comme une peste, et pendant que le clergé intelligent les répudie en petit comité, les indifférents sourient en voyant l'agonie baveuse de ces ratés faire encore d'impuissants efforts pour mordre et empoisonner."

Une agonie qui fait des efforts pour mordre ! Voici, probablement, ce que vous vouliez dire : "Les indifférents sourient en voyant ces ratés, dans leur agonie baveuse, faire encore, etc". Cela au moins serait compréhensible.

Toujours du micmac :

"Je n'ai pas l'habitude de m'occuper des accès de fureur épileptique du saint homme ; ses mensonges, ses calomnies à mon adresse, je les méprise trop pour y répondre ; ses leçons de langue et de grammaire, s'il peut les faire gober à l'ignorance de ses lecteurs, c'est son affaire ; je n'écris pas pour la même clientèle, Dieu merci !"

"Ses leçons de langue, c'est son affaire." Quel baragouin ! Traduisons en français : "Qu'il donne des leçons, etc, c'est son affaire."

M. Fréchette écrit : Et ce serait les mêmes personnes qu'il accablerait, etc. Pourquoi ce singulier ?

Voici maintenant du canayen, ce langage que M. Fréchette aime tant :

"En sorte que ma misérable calomnie se trouve, comme on le voit, changée en une sale menterie, mais en une sale menterie commise par un autre que par moi."

"Par un autre que par moi", c'est comme cela que parlent ceux parmi nous qui se négligent ; mais il n'y a que M. Fréchette qui ose écrire de telles horreurs, car lui seul est assez borné pour ne pas flairer l'incorrection du deuxième par.

Un peu plus loin M. Fréchette écrit "le S courant". C'est "le S du courant" qu'il faut, attendu que c'est le mois qui court, non pas le quantième.

Voilà au moins quatorze fautes contre la langue et le bon sens dans un seul article !

Signalons maintenant un anglicisme que M. Fréchette commet habituellement et que nous trouvons encore dans son A travers le dictionnaire et la grammaire de samedi dernier. Il s'agit de l'emploi à tort et à travers de ce, cette, ces : "Ces petites voitures à roues très basses, qui servent, etc, s'appellent en français, etc. " Cette espèce de pont volant que l'on pose, etc. "

C'est là un anglicisme : Those, That. En français on dirait le, la, les. On ferme les yeux sur cette tournure anglaise lorsqu'un pauvre diable de journaliste traduit mot pour mot : "For sale. That fine cut stone house on St Louis street", par : "A vendre. Cette magnifique maison en pierre de taille sur la rue Saint-Louis". Mais il est temps qu'un homme qui prétend enseigner la langue française à ses compatriotes abandonne cette formule baroque.

Réglons, à présent, deux questions de véracité.

Nous avons accusé M. Fréchette de s'être rendu coupable d'une infâme calomnie à l'égard du P. Lacasse en affirmant que certaines paroles sévères de l'auteur de la

première Mine étaient à l'adresse de tous les Canadiens-français émigrés aux Etats-Unis ; tandis que, visiblement, elles ne s'appliquent qu'à deux individus.

Au lieu d'avouer son erreur, M. Fréchette fait une sottise colère, déclare que "le Tardivel a menti comme toujours", et réaffirme que "ces malédictions s'adressaient bien à nos frères émigrés en général."

Eh bien ! nous allons prendre un moyen bien simple d'établir lequel de nous deux ment. Nous allons citer intégralement le chapitre de la Mine dont il s'agit. Voici :

TOUCHE SIXIEME.

Napoléon le petit, chez un barbier.

"C'était au centenaire de Philadelphie. Un canadien d'une noble intelligence et d'un cœur plus noble encore, entre chez un barbier. Un nègre lui fit la barbe. Notre compatriote entendit du bruit, se retourna et vit deux figures courbées vers la terre. De grands doigts décharnés ramassaient des cheveux à l'aide d'un porte-ordure. Quelle ignoble fonction ! se dit-il, passer le beau temps de sa jeunesse à ramasser les cheveux d'une main et tenir un porte-ordure de l'autre ! Il faut que je leur dise que dans mon pays, il y a une fortune à faire pour un cœur vaillant. Il leur adresse la parole en anglais, on le comprend à peine. Il leur parle français, o honte ! il reconnaît des compatriotes, des compatriotes esclaves d'un nègre ! des compatriotes qui mangeaient les restes de leur maître, qui ne les souffrait pas à sa table ! des compatriotes auxquels un noir disait : tire mes bottes et lave-moi les pieds ; des compatriotes auxquels une mère généreuse avait donné un sang riche et assez vigoureux pour en faire des fondateurs de paroisse. Quelle humiliation ! être les valets d'un valet, les esclaves d'un esclave !"

"Cependant pourquoi leur jeter la pierre ? j'ai peut-être tort. Ils avaient eu le malheur de naître pauvres, d'avoir été élevés pauvres ; et, à vingt ans, ne pouvant s'engager nulle part, ne pouvant s'endetter nulle part, ne pouvant vivre de l'air du temps, ils ont dit, en pleurant, adieu à leur patrie ; après trois ans d'absence, les larmes leur coulent encore des yeux au souvenir de leur mère ; ils voudraient revoir le clocher de leur village, mais ils ne le peuvent plus : ils sont esclaves pour toujours..... toujours..... à moins qu'ils ne trouvent un protecteur."

"Le malheur de ces jeunes gens me touche. Ont-ils pu l'éviter ? je n'en sais rien. S'ils ont eu une chance de s'établir sur des lots, s'ils ont gagné de l'argent ; et, qu'ils l'aient dépensé, ils ont bien mérité leur sort. S'ils ont été les esclaves de l'ivrognerie ou de la paresse, ils méritent d'être les esclaves d'un nègre. Lâches ! qui avez abandonné votre patrie, quand elle pouvait vous nourrir, soyez esclaves ; déserteurs de la plus belles des causes, portez sur votre front courbé vers la terre, les stigmates du déshonneur ; meurtrier de votre mère, meurtrier de vos enfants, portez attachée à votre main la marque de l'ignominie, et que les travaux forcés soient la peine que vous subissiez pendant toute votre vie. Vous dont le nom devait figurer à côté de celui de vos ancêtres, dans l'histoire du pays, vivez ignorés dans le mépris du silence ; qu'on ne sache pas même le nom que vous portez, ni celui de votre paroisse, qu'on ignore le lieu de votre sépulture. Le Canada, que vous avez déserté, ne vous doit plus rien, si ce n'est à peine d'annoncer votre mort à vos compagnons d'enfance."

Mais, chers amis, laissons un sujet si triste, et retournons à notre Canada, notre cher pays que nous aimons tant et qu'il ne faut pas avoir de cœur pour quitter. "O Canada, si jamais je dois te laisser, que ma droite se sèche, et que ma langue s'attache à mon palais ! ! !"

N'est-il pas manifeste que le passage commençant par ces mots : "Lâches qui avez abandonné votre patrie, etc" s'applique, comme nous l'avons dit, à deux individus seulement ?

Nous mettons M. Fréchette au défi de reproduire, à son tour, ce chapitre intégralement et de répéter que les paroles qu'il reproche au P. Lacasse s'adressent à tous les Canadiens-français émigrés.

Il ne le fera pas, car notre homme sait bien que c'est lui qui ment ; ce qui ne l'empêche pas de payer d'audace et d'écrire ce qui suit :

"Eh bien, nous allons voir où se trouve le menteur, qui recevrait sa correction bien vite, lui, si la botte d'un galant homme ne dédaignait pas d'aller lui chercher le cœur sous le bord du p'tit manteau."

C'est là du style de "galant homme", paraît-il.

L'autre question de véracité, la voici. Nous avons dit que la première Mine du P. Lacasse ne porte l'imprimatur d'aucun évêque. A cela M. Fréchette répond : "Comment se fait-il donc que sur le verso de la page du titre on lise ceci : Imprimatur. † E. A. Archpus, Quebecen ?" Puis il ajoute :

"Ah ! mais, j'y songe ; nous sommes peut-être ici en face d'un aussi saint que subtil distinguo."

"La suave Mine ne porte l'imprimatur d'aucun évêque en effet ; elle porte simplement celui d'un archevêque."

"O beautés inapprofondies de la casuistique !"

Il ne s'agit pas de casuistique, ni de distinguo. L'édition de la Mine que nous avons par devers nous, la première, ne porte aucun imprimatur. On peut s'en convaincre en consultant l'exemplaire déposé à la bibliothèque de la législature. Si M. Fréchette a un exemplaire qui porte l'imprimatur de Son Eminence le cardinal Taschereau, c'est qu'il y a eu une édition subséquente dont nous ignorons l'existence. Voilà tout.

Cette question d'imprimatur, du reste, n'est d'aucune importance, si ce n'est qu'elle établit le peu de cas que M. Fréchette fait d'un permis d'imprimer donné par le cardinal Taschereau.

Nous le savons, l'imprimatur épiscopal ne met pas un ouvrage à l'abri de la critique ; mais les gens qui ont quelque dignité ne orachent pas sur un livre dont l'autorité diocésaine a autorisé la publication.

Un dernier point. M. Fréchette dit :

"Comme la fameuse Mine du révérend ère n'est guère facile à trouver maintenant, on s'imagine pouvoir donner le change à force d'audace et de toupet."

Donc, cette première Mine est tellement rare qu'elle n'est guère facile à trouver. Et, cependant, M. Fréchette a feint de croire qu'il s'agissait de donner cet ouvrage en prix. Il a écrit des colonnes et des colonnes pour protéger ses compatriotes contre un ouvrage qu'on ne trouve guère plus, et il n'a pas dit un mot des Mines récentes imprimées à des milliers d'exemplaires !

A propos de livres de prix, M. Fréchette fait la guerre au P. Lacasse depuis des semaines parce que, dans un tout petit entrefilet, nous avons constaté qu'on allait donner les Mines en récompense aux écoliers. Il fallait, disait-il, protéger la jeunesse contre un pareil fléau. Et notre assez long article où nous disions que le Lauréat de M. Chapman avait été donné en prix et devrait être répandu davantage parmi les jeunes gens semble avoir échappé à son attention !

Explication de ce mystère : on peut bayer impunément sur un religieux comme le P. Lacasse, tandis que les laïques ont l'habitude de rendre coup pour coup, et quelquefois trois pour un.

Et M. Fréchette parle de la lâcheté des autres !

P. S. Voici la preuve que M. Fréchette est un menteur de profession, qu'il ment pour le seul plaisir de mentir. Au cours de son article contre M. Tardivel, dans la Patrie de samedi, il dit :

"Et le monsieur menace de venir faire ses dévotions à Montréal !... C'est pour le coup qu'il faudra mettre ça au pied de la Croix."

Or nos lecteurs le savent, loin de menacer d'aller à Montréal, nous avons contredit immédiatement les journaux qui prétendaient que nous devions quitter Québec.

C'est toujours au numéro 408 rue Sherbrooke, Montréal, que se trouve le menteur

PAGES D'HISTOIRE

La petite vierge républicaine

(De l'Univers)

La guerre si désastreuse de 1870 venait de prendre fin, et la France, brisée, anéantie, ruinée, songeait à réparer ses désastres, lorsque Paris, énérvé par un long siège, surexcité par les ambitions, aigri par la souffrance, se souleva dans un mouvement de fureur.

Tout à coup la révolte éclate terrible, menaçante, la guerre civile succède à la guerre étrangère, malheur sur malheur, mort sur mort. Le sang n'avait sans doute pas assez coulé sous les balles prussiennes. (1)

Comme tant d'autres à cette époque, M. X..., un habitant des Batignolles, vit, dans le mouvement qui s'opérait, une occasion favorable de parvenir à la fortune et aux dignités.

Instruit, intelligent, enthousiaste, malgré les échecs nombreux qui avaient abreuvé sa vie, malgré ses faibles ressources, sans hésitation aucune, il fonde un journal.

Ce journal se répandit promptement, et dès lors, absorbé dans son travail, il ne s'aperçut point que tout proche de lui, à son foyer, les lignes enfiévrées de révolte qui coulaient de sa plume, tombaient dans une âme neuve, ardente, l'âme de sa fille qui comptait à peine quinze printemps.

Douée d'une nature prompte à l'enthousiasme et aux généreuses pensées, au cœur d'or, à l'imagination de feu, Marie était électrisée par les mots de liberté, d'égalité, de fraternité qui sans cesse bourdonnaient à ses oreilles, et elle nourrissait par ses lectures quotidiennes, par les discours des amis de son père ; elle échauffait en elle jusqu'à l'exaltation une haine implacable contre ceux qu'on appelait les tyrans.

Oh ! les Versaillais ! les Versaillais ! Comme elle eut voulu les exterminer tous, repaître ses yeux du spectacle de leur mort, de leurs cadavres amoncelés, et cimenter de leur sang l'édifice nouveau que les communards, ses frères, bâtissaient à la justice, à la liberté, à la fraternité pour le bonheur.

Marie était sincère dans ses convictions, et elle estimait grande et sainte la cause criminelle des insurgés. Mais son âme était trop ardente, trop faite de générosité et de sacrifices, pour qu'elle consentît à rester inactive, au milieu de la lutte et de l'effervescence générale. Aussi elle réclame sa place au premier rang des batailles, animant les combattants, joignant l'action à la parole, ramassant le fusil et les balles du premier insurgé qui tombe à ses côtés et s'en servant à son tour, comme un homme, " pour venger ses frères. "

Pauvre Marie ! En la voyant acharnée à tuer, comme on la jugerait sans cœur, presque féroce. Féroce ! Elle l'est pendant le combat ; mais, lorsque sur le soir, le dernier coup de canon a couché à terre les

(1) L'histoire qui suit, inédite jusqu'à ce jour, est authentique. Les principaux personnages vivant encore, on est obligé de taire les noms.

derniers cadavres, cette fillette, aux cheveux ras coupé, comme un soldat, se métamorphose.

Toujours infatigable, elle court d'un blessé à l'autre, pour bander de vieux linges les plaies hideuses qu'un frère a faites à son frère. Et par son énergie, par sa force d'âme, par l'innocence qui brille malgré tout dans son regard, elle impose le respect à ces hommes criminels ou égarés qui l'entourent et qui dépouillent à son contact quelque peu de leur nature grossière, brutale, avilie par le vice ou exaltée par la fureur. Marie qui les soigne, qui leur apporte leur nourriture, qui combat à leur côté, est pour eux comme un talisman, elle leur apparaît comme quelque chose de divin auquel on ne touche pas ; elle passe au milieu d'eux aimée, vénérée, surnommée par les bataillons insurgés, " la petite vierge républicaine. "

Cependant les Versaillais étaient excités avec raison, hélas ! par la résistance qui leur était faite, par la conduite abominable des communards et le canon grondait sur Paris, presque sans interruption. Les habitants effrayés matelassaient leurs portes et leurs fenêtres, et dans certains quartiers plus atteints que les autres, on se réfugiait dans les caves.

Marie, toujours téméraire, aimait à visiter ces quartiers qui croulaient par place sous le choc des obus.

Or un jour, dans une de ces folles promenades, elle aperçut un jeune homme qui, méprisant la mort, comme elle, s'avancait en chantant un refrain populaire. Ils étaient seuls et Marie le suivait du regard. Tout à coup, elle le voit tourner sur lui-même et s'étendre lourdement sur le pavé.

En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, Marie est près du blessé. Vite elle écarte les vêtements ; mais bientôt son regard s'anime et lance des flammes, le cœur ne battait plus. Elle était agenouillée devant un cadavre.

Encore une victime du pouvoir tyrannique ! murmura-t-elle.

Et arrachant avec violence le revolver que le jeune homme portait à sa ceinture, elle poursuit sa route le regard sombre, la tête en feu.

Ce jour devait lui être néfaste.

Les communards s'étaient risqués, une fois encore, hors de Paris, et l'enfant altérée de vengeance, à la pensée du bel adolescent qu'elle vient d'abandonner, sort à son tour et court aux avant-postes pour être en contact plus immédiat avec l'ennemi. Avant la fin du combat, cernée avec ses compagnons, elle est faite prisonnière et amenée au milieu de ceux contre lesquels elle s'est acharnée tout le jour.

Le capitaine, qui reçoit la petite troupe de fédérés, ordonne que tous, hommes ou femmes pris les armes à la main, soient immédiatement fusillés.

Marie, la tête haute, du mur où elle est appuyée, regarde presque souriante, ces fusils qui crachent la mort.

Mais voilà qu'un soldat, par un mouvement brusque, jette à terre le chapeau qui lui cache en partie le visage.

Le capitaine ne peut retenir un cri

de surprise, et à sa surprise succède bien vite un sentiment de pitié.

— C'est trop jeune pour être fusillé, dit-il brusquement.

Mais Marie veut mourir, elle le veut à tout prix. La vue du sang de ses compagnons l'a enivrée, une espèce de vertige l'a saisie, et, rouge de confusion, elle insulte l'homme qui la sauve.

— Mort aux Versaillais ! Vive la Commune ! crie-t-elle avec rage.

— On ne peut fusiller une enfant, répète encore le capitaine d'un ton bref. Conduisez-la en prison.

Lorsque Marie se vit enfermée, après avoir donné un libre cours à sa colère, elle se prit à réfléchir.

— Puisqu'on veut que je vive, je vivrai, dit-elle ; mais je vivrai pour recommencer la lutte et pour sauver des amis.

A force de ruse, au bout de quelques jours, elle était parvenue à tromper la surveillance de ses gardiens, et, libre enfin, elle revient vers Paris.

On était alors aux plus mauvais jours, et l'enfant que la prison a encore aigri, plus que jamais se mêle aux combattants.

Elle ne tarde pas à être victime de sa témérité. A son tour, elle tombe frappée par un obus.

La " vierge républicaine " va donc mourir ?

Non. Du haut du ciel, la Sainte Vierge veille sur la petite fille exaltée, égarée, mais loyale, qui porte son nom.

Un groupe de communards ne tarde pas à l'apercevoir étendue sur la terre humide, privée de mouvement. Ils la reconnaissent, ils se précipitent vers elle, ils la soulèvent, ils l'enveloppent dans une capote et ils l'emportent doucement. Mais, avant d'être parvenus à l'ambulance la plus voisine, ils sont à leur tour faits prisonniers.

Dès lors, la sollicitude de ces hommes ne connaît plus de bornes. Ils ne veulent pas qu'on touche à l'enfant qu'ils soutiennent et qui est toujours évanouie. Ils deviennent doux, presque tendres pour cette fillette qu'ils aiment.

Marie ne reprit ses sens qu'au milieu de ses ennemis, et c'est par eux qu'elle fut soignée.

Comme sa blessure était sans gravité aucune, elle fut bientôt assez forte pour partager le sort commun de ses compagnons de captivité. Car elle n'avait pas été la seule de son sexe à prendre part à la révolte et à se mêler aux combattants.

Un prêtre charitable, enflammé de zèle, vint un jour essayer, par de douces exhortations, de ramener un peu le calme dans ces âmes souvent plutôt malades que criminelles.

Mais Marie, en entendant ces paroles de paix, fut prise de fureur, et emportée par un premier mouvement de rage insensée, elle bondit vers le ministre de Dieu et elle le souffleta en présence de ses compagnes.

Ce soufflet devait, heureusement pour son âme, lui être plus tard un cruel remords.

Enfin l'armée de Versailles, après tant de sang répandu et de ruines amoncelées, était maîtresse de Paris.

On ne s'occupa des prisonniers que lorsque le calme fut à peu près rétabli dans la ville incendiée.

Le jeune âge de la petite vierge républicaine fit qu'on ne songea point à lui tenir rigueur de ses actes téméraires. On chercha simplement sa famille, à qui elle fut rendue.

Cependant Marie ne trouva pas auprès des siens, le calme et l'entrain de son âge. Elle conservait, au fond de son cœur, un vif ressentiment contre ceux qui avaient écrasé la Commune.

A quinze ans, on ne supporte pas impunément les longues privations d'un siège, les fatigues des champs de batailles, et une blessure. L'enfant, qui se traîne languissante, s'étend bientôt sur un lit de douleur.

Un médecin, qui partageait ses idées humanitaires, et qui pendant longtemps siégea à la Chambre, vint la visiter et la soigner. Et malgré des soins vigilants, le mal empira, car quoique affaiblie, Marie vivait dans un état d'exaltation fiévreuse, qui augmentait la gravité de la maladie dans des proportions effrayantes.

Que serait-il advenu d'elle, si la Sainte Vierge n'avait pas veillé toujours sur son enfant ? Et elle permit, cette bonne Mère du Ciel, qu'une sœur de Saint-Vincent de Paul, apprenant l'état de la jeune malade, n'hésitât pas à entreprendre la difficile mission de guérir tout ensemble le corps et l'âme de Marie.

Elle vint, la sainte fille, confiante dans son Dieu, l'âme vaillante au sacrifice, résolue de ne se rebuter d'aucun refus d'aucune objection. Elle portait de douces paroles, accompagnées de gâteries délicates, de soins affectueux et comme maternels.

Mais ces soins tout d'abord reçurent de la jeune malade d'étranges récompenses. La première visite fut particulièrement pénible. Marie abhorrait le costume des religieuses parce qu'elle unissait la religion au gouvernement exécré qui avait immolé ses frères de la Commune. Dès qu'elle vit une religieuse, dans sa chambre, à son chevet, elle fut prise d'une colère furieuse.

— Que venez-vous faire ici, dit-elle ? Je suis une révolutionnaire et j'ai les curés en horreur.

— Je viens voir une malade qui souffre, répondit sœur R... avec douceur, et la soigner un peu, si elle me le permet.

— Jamais.

Mais sœur R... ne se déconcerta pas ; elle plaça sur la table quelques-unes de ces petites choses qu'aiment les malades et dont elle s'était chargée, comme d'un sauf-conduit.

Puis sans paraître remarquer l'air courroucé de la jeune fille, elle s'enquit de ses souffrances, conseilla quelques remèdes bénins, quelques précautions élémentaires, et sans prolonger sa visite, elle se retira bientôt. Et comme elle était déjà sur le seuil de la porte, Marie mettant dans sa voix toute l'aigreur, toute l'âpreté, toute l'énergie que lui permettait ses forces défaillantes :

— Ma sœur, cria-t-elle, vive la commune !

La religieuse sourit et sortit sans rien répondre.

Mais dès qu'elle fut partie, Marie

laissa déborder les flots de sa colère et elle défendit expressément de laisser jamais revenir cette femme.

Et cependant la religieuse revint et, durant de longs jours, sans se lasser jamais, elle essuya les mêmes refus, les mêmes invectives, les mêmes paroles blessantes, parfois même de sanglantes injures.

Un jour, elle était venue plus chargée de présents que d'ordinaire.

— Comment allez-vous, dit-elle avec son sourire habituel. J'ai bien pensé à vous depuis hier, vos douleurs étaient si vives. Voudriez-vous accepter quelques petites friandises faites au couvent à votre intention ?

Marie à ces paroles, se redresse.

— Pourquoi êtes-vous bonne pour moi, dit-elle d'un ton bref ?

— Parce que je vous aime.

— Et pourquoi m'aimez-vous ?

— Parce que vous souffrez. Oh ! ma fille, ajouta la religieuse en s'animant, s'il ne fallait que ma vie pour soulager vos souffrances physiques et morales, comme je la donnerais de bon cœur.

Et sœur R..., déposant ses petits cadeaux sur un guéridon à côté de la malade, laissa l'enfant à ses réflexions.

A peine seule, Marie se trouble enfin. Cette charité que rien ne rebute, cette persévérance à lui vouloir du bien, la touchent profondément. Aussi, lorsque le lendemain, la sœur vint comme d'habitude lui prodiguer les trésors de son dévouement, elle reçut un accueil plus doux, plus cordial.

Et, quelques jours plus tard, comme sœur R... se retirait, Marie lui dit d'une voix émue :

— Je ne suis pas une ingrate, ma sœur. Jamais je n'oublierai vos bontés.

Dès lors, et à son insu peut-être, un sentiment d'affection commença à se glisser dans le cœur de Marie. Et grâce aux soins assidus et intelligents de la religieuse, la jeune fille sentit peu à peu ses forces lui revenir.

C'en est fait ; elle est gagnée ; elle ne marchande plus sa reconnaissance ; elle proclame bien haut que sa sœur R... l'a guérie, l'a sauvée.

A peine remise, elle se rend au couvent, pour remercier la bonne religieuse, et ses visites sont fréquentes, car avec l'ardeur de sa nature, dès qu'elle se donne, elle se donne tout entière.

Sœur R... profite de cette affection pour insinuer doucement, et comme goutte à goutte, quelques idées chrétiennes dans cette âme loyale, mais dévoyée. Hélas ! pendant plus de deux ans, elle se heurte à un mur de granit.

Et la sœur attend et prie. Et dans son cœur, Jésus son époux, lui donne la ferme assurance que Marie, sa chère Marie, un jour, se convertira.

Or, comme cela arrive souvent chez les sœurs de Saint-Vincent de Paul, on prêchait une retraite aux jeunes ouvrières.

Sœur R..., inspirée du ciel sans doute, invite Marie pour le jour de la clôture. La jeune fille accepte pour ne point contrister celle qu'elle aime, et, le dimanche suivant, selon sa promesse, elle se rend au couvent pour la cérémonie du soir.

— Permettez-moi de ne pas entrer dans la chapelle, ma sœur, dit-elle. D'ailleurs, vous le savez, de la porte on voit parfaitement l'autel.

Sœur R... n'insista pas ; mais lorsque pour se rendre à sa place, elle passe devant la jeune fille, elle lui dit doucement :

— Si vous faites une prière, mon enfant, faites-la, je vous en supplie, pour quelqu'un qui m'est particulièrement cher et qui, depuis longtemps déjà, me fait beaucoup de peine.

— Oui, ma sœur, répondit vivement Marie.

— Oh ! quel était donc ce quelqu'un capable de faire ainsi beaucoup de peine à sœur R..., sœur R..., si bonne, si bonne !

Au salut, alors que l'autel resplendissait sous le feu des lustres et que les fleurs s'épanouissaient brillantes aux pieds de la madone, la jeune fille porta ses regards vers la vierge bénie. Et, du fond de son cœur, de toute la ferveur de son âme qui cependant ne connaissait pas Dieu, elle dit :

— Sainte Vierge, sœur R... souffre. Oh ! je vous en conjure ! que la personne dont elle m'a parlé lui donne enfin quelques consolations. On vous dit bonne et puissante, Sainte Vierge, si vraiment il en est ainsi, de grâce, écoutez-moi.

Quelques minutes après cette prière, un mouvement se produisit à la porte de la chapelle. Marie venait de tomber à terre, complètement évanouie.

On s'empressa autour d'elle, et sœur R... est la première auprès de son enfant de prédilection.

Lorsque la jeune fille ouvrit les yeux et qu'elle vit la charitable religieuse à ses côtés, elle lui prit les deux mains.

— Oh ! ma sœur, dit-elle, je ne savais pas que je vous faisais souffrir !

Et de grosses larmes coulèrent le long de ses joues. Puis, faisant un violent effort pour dominer son émotion :

— Vous m'avez dit de prier la Sainte Vierge, ma sœur, je l'ai fait. Et voilà que votre statue a pris vie et que j'ai entendu distinctement ces paroles :

— Mais c'est toi, mon enfant, qui fait souffrir sœur R... "

— Je ne me souviens plus de rien après, continua la jeune fille, sinon, de la vive douleur que j'ai ressentie.

Marie tarderait-elle à se convertir ? Non ! Car la foi, ce don entre tous, lui avait été donnée, en ce jour mémorable, par la Reine des anges.

Et lorsque après avoir quitté sœur R..., Marie encore toute tremblante se retrouva seule dans sa petite chambre, elle se prit à réfléchir et à jeter un regard vers le passé.

Tout à coup, il lui vint en mémoire le souvenir du prêtre que, dans un moment de folie, elle avait souffleté.

Elle resta interdite, et un flot de sang lui monta au visage. Cet instant fut de courte durée, car son esprit vif, prompt à agir, voit immédiatement le moyen de réparer sa faute. Il lui faut, à tout prix, retrouver le ministre de Dieu qu'elle a outragé indignement.

Elle le retrouva en effet, et, se jetant à ses pieds, fondant en larmes,

le cœur brisé de repentir, c'est à lui qu'elle fit pour la première fois l'avou des fautes de sa vie ; c'est de lui qu'elle reçut le premier pardon du bon Dieu ; c'est de sa main qu'elle goûta pour la première fois le pain des anges, le pain des Vierges, le pain des forts ; c'est lui enfin, qu'elle choisit pour directeur de son âme jusqu'au jour où Dieu a jugé le vénérable prêtre mûr pour le Ciel.

Marie est devenue une excellente chrétienne. Elle est restée ardemment républicaine. Elle garde encore quelque chose de son enfance passée au milieu des communards, et lorsque quelque mouvement vient agiter Paris, elle se sent bouleversée jusqu'au fond de son être, et prête à marcher au premier rang, comme autrefois. Pour reprendre un peu de calme, elle s'agenouille devant une statue de la Sainte Vierge, et elle prie longuement.

La "petite vierge républicaine" existe encore et vit à Paris. Ceux qui la rencontrent par les rues, simple et modeste, le regard baissé, l'air méditatif, ne se doute point du rôle qu'a joué cette femme, lorsqu'elle n'était qu'une enfant, à une des époques les plus tristes de notre histoire.

Camille CROIX-D'HINS.

en ces

Ophtalmologie :

Lorgnons et pince-nez.—Règle générale, quand on voit quelqu'un mettre son pince-nez, on ne manque pas de penser ou même de dire : " Il est myope ou il est presbyte ". Et même les gens instruits s'imaginent qu'il n'existe généralement que deux défauts de la vue qui exigent des verres, la myopie et la presbytie. Bref, on est myope ou on est presbyte, et l'on adopte aux yeux, comme correctif, soit des verres concaves, soit des verres convexes. Il est bien clair qu'il y a effectivement beaucoup de myopes et beaucoup de presbytes. Les personnes qui ont de bons yeux deviennent presbytes en vieillissant. Ce n'est pas un affaiblissement réel de la vue qui se manifeste. C'est tout bonnement une réduction dans la distance d'accommodation des yeux. Nous voyons distinctement entre deux limites, l'une très éloignée, l'autre très rapprochée ; la distance entre ces deux limites est le parcours de la vision distincte. Le cristallin de l'œil se bombe plus ou moins, comme l'a prouvé Thomas Yung, de façon à accommoder la vue en raison de la distance. Un petit muscle, logé derrière l'iris, le muscle tenseur de Brücke, assure le bombement ou la contraction. Avec l'âge, l'amplitude de l'accommodation diminue ; on devient presbyte, et il faut artificiellement, avec des verres convexes, suppléer à l'insuffisance du bombement du cristallin. Il ne faudrait pas dire, comme on le répète toujours, que la presbytie est le contraire de la myopie. Une myopie peut exister avec une presbytie. Ainsi, un myope âgé peut devenir presbyte sans cesser d'être myope ; il lui faudra des verres concaves pour voir au loin, et des

verres convexes pour distinguer les objets voisins.

Mais le point sur lequel nous devons attirer l'attention est peu connu en dehors des spécialistes. Contrairement à l'opinion régnante, ni la presbytie, ni la myopie ne constituent les défauts de la vue les plus répandus. Le plus fréquent des défauts de la vue c'est l'*astigmatisme*, et le public, qui va chercher des pince-nez chez le premier opticien venu, ne se doute pas de la généralité de cette affection. On peut dire que l'*astigmatisme* se rencontre chez des milliers et des milliers de personnes. On voit mal, donc on est myope ; on ne distingue que de loin, donc on est presbyte. Et vite on court chez le premier marchand de besicles chercher des verres dont le plus petit inconvénient est d'augmenter souvent le mal à la longue. L'*astigmatisme* a une tout autre cause que la myopie ou la presbytie. En baptisant ce défaut du mot d'*astigmatisme*, Wewell a voulu rappeler que dans les yeux qui en sont affectés l'image d'un point lumineux extérieur ne vient pas se peindre en un point mathématique de la rétine. C'est encore Yung qui découvrit l'*astigmatisme*. Si la forme de l'œil n'est pas parfaitement symétrique par rapport à son grand axe, si les courbures ne sont pas égales, si les milieux limpides qui le constituent ne sont pas également réfringents, si le cristallin n'a pas la même courbure en tout sens, il est bien clair que la marche des rayons lumineux sera altérée, les deux parties de l'œil ne les enverront pas de la même façon sur la rétine, et, au lieu d'un point unique, on percevra plusieurs points, une petite traînée lumineuse, et la vue manquera de netteté. Et le meilleur des verres concaves ou convexes ne remédiera pas à ce défaut de la vision. Dès 1827, l'éminent directeur de l'Observatoire de Greenwich, M. Airy, se plaignait de ce que, malgré le secours d'un verre convexe, son œil gauche voyait les étoiles sous forme de traits lumineux. Il s'aperçut ensuite que pour son œil gauche une croix tracée sur un papier n'était nettement visible à aucune distance. En inclinant le papier un peu, il finissait par distinguer nettement un des bras de la croix, ou l'autre, mais jamais les deux à la fois. Airy était astigmat. Et, à côté de lui, il y en a bien d'autres. Vous l'êtes probablement. Il est très rare que les yeux n'offrent pas une certaine dissymétrie dans leurs formes et soient des "solides de révolution" parfaits comme diraient les géomètres.

Comment remédier à cette inégalité de forme de l'œil ? Les verres ordinaires, par leur concavité ou leur convexité, ne peuvent rétablir la symétrie de forme de l'œil. C'est à Goulier, alors capitaine du génie et professeur à l'école d'application de Metz, que revient l'honneur d'avoir reconnu l'extrême fréquence de l'*astigmatisme* et d'avoir, le premier, trouvé le moyen d'y remédier. Il a rendu une bonne vue à un grand nombre de personnes au moyen de verres aussi, mais de verres *cylindriques* et non plus sphériques. Dans un long cylindre, on découpe ces verres dont la courbure est, par conséquent,

produite dans le sens transversale. La courbure, bien calculée selon le défaut observé, corrige la dissymétrie de l'œil ou des yeux. La découverte de Goulier, consignée dans un paquet cacheté à l'Académie des Sciences, le 22 juillet 1852, fut rendue publique en 1865.

Mais ici le rôle de l'oculiste est autrement important encore que dans la détermination du degré de myopie ou de presbytie. Comment apprécier l'astigmatisme et les courbures dissymétriques de l'œil ? En 1854, Helmholtz, le grand physiologiste physicien dont on déplore la mort récente, imagina l'ophtalmomètre, instrument de haute portée, puisqu'il donne le moyen de mesurer rigoureusement sur le vivant les rayons de courbure de la cornée. Ce premier instrument était compliqué, d'une manœuvre très délicate. Vingt-cinq ans après Helmholtz, M. le docteur Schiotz, de Christiania, vint passer un an au Laboratoire d'ophtalmologie de la Sorbonne, dirigé par M. le docteur Javal. L'éminent ophtalmologiste, et son élève, M. Schiotz, parvinrent, après de laborieuses recherches, à simplifier l'invention de Helmholtz et à faire construire par M. Laurent un ophtalmomètre si pratique qu'en une journée il leur fut possible d'effectuer plus de mensurations d'astigmatisme qu'il n'en avait été fait en vingt-cinq ans avec l'ophtalmomètre primitif. Aujourd'hui, M. le docteur Javal fait des mensurations aussi vite que s'il s'agissait simplement de déterminer des verres de myope. En même temps, le docteur Cuignet, médecin militaire, imaginait un procédé d'examen de l'œil qui a été perfectionné et introduit dans la pratique par le docteur Parent de Paris, sous le nom de *skiaskopie*. Avec ces deux procédés, ophtalmomètre et *skiaskopie*, tout oculiste est momentanément en état de reconnaître rapidement l'astigmatisme et d'en évaluer l'importance.

Or, c'est là un grand bienfait. Car l'astigmatisme, s'il dépasse certaines limites, devient l'origine de maux d'yeux multiples. Les yeux, sous l'influence de la fatigue, refusent le service, contractent des inflammations qui résistent à tous les collyres et qui disparaissent comme par enchantement avec des verres appropriés. M. le docteur Javal raconte, dans un de ses ouvrages, l'histoire d'un jeune élève ingénieur de l'Ecole des Mines qui, ayant la vue bonne, fut tout à coup pris d'une conjonctivite tenace pour laquelle deux des plus célèbres docteurs de Paris lui infligèrent les traitements les plus cuisants. En désespoir de cause, il travailla son cas, constata de l'astigmatisme et s'ordonna à lui-même les verres cylindriques. Depuis, sa vue est redevenue excellente. Le jeune élève ingénieur c'était bien, si nous ne nous trompons, M. le docteur Javal lui-même. Aussi a-t-il voué aux verres cylindriques une reconnaissance qui se comprend d'autant mieux que ces verres lui ont permis de poursuivre et de parfaire ses études d'ingénieur et de médecin. M. Javal est devenu aujourd'hui l'ophtalmologiste le plus autorisé que nous possédions en France et à l'étranger.

Si nous avons insisté sur ce sujet spécial, c'est encore une fois parce que l'astigmatisme est un mal ignoré, peu connu.

Conclusion. Défions-nous de l'astigmatisme. A la première atteinte, examen ophtalmométrique et usage de verres cylindriques. Ces verres ont toute l'apparence de verres ordinaires et il

faut les regarder de près pour s'apercevoir de leur convexité ou de leur concavité. On peut d'ailleurs les employer concurremment avec les verres sphériques. Une des surfaces peut-être taillée en forme sphérique et l'autre en forme cylindrique, de sorte qu'ils peuvent corriger à la fois la myopie ou la presbytie et l'astigmatisme. Et voilà comment de simples verres, selon leur forme, sont susceptibles de faire disparaître des défauts de la vision quelquefois assez graves pour rendre l'existence pénible et empêcher tout travail soutenu.

H. DE PARVILLE.

Deux réponses de la "Minerve"

L'organe de la "bonne cause" m'a honoré de deux réponses. J'en suis flatté, n'ayant pas mérité tant d'attention.

Dans la première, on réplique à mon "premier mot de flétrissure, fort hautain et injuste, à l'adresse des journaux de parti."

Dans la seconde, on relève "avec toutes les précautions requises", "mon second mot", en le citant.

J'ai peu de chose à dire de la première réponse.

Elle est d'une ironie courtoise et d'une indignation voulue.

Son auteur affirme qu'il n'a pas songé à m'offenser, en m'assimilant à un chien, hurlant et mordant au profit de la doctrine : cette comparaison honorable est empruntée à un "grand évêque espagnol". Le prélat attribue ce rôle "aux citoyens et aux écrivains laïques qui signalent, par un cri d'alarme, une doctrine nouvelle en désaccord évident avec une autre doctrine définie". Ce faisant, la *Minerve* l'admet, ces laïques font bien, car, en tels cas, il importe que les chiens de garde aboient. *Opportet allatrare canes.*

Mon aboiement, le cas échéant, serait donc louable, et il faut rendre cette justice à la *Minerve* qu'elle pousse souvent de ces aboiements opportuns. Je puis donc espérer des heures où nous aboierons, elle et moi, de concert.

Puis, la *Minerve*, reconnaissant implicitement qu'elle a mal lu mon premier article touchant sa "première perle", admet que je ne l'ai pas dénoncée à nos bonnes sœurs comme une feuille dangereuse au point de vue doctrinal, coupable d'avoir exprimé "quelque nouvelle doctrine en désaccord avec les doctrines définies"; et, sur ce elle "se rassure". Mais elle me reproche comme une "injustice" de mettre les lectrices, — et les lecteurs, — qu'elle convoite, en garde contre "sa politique conservatrice" et, en général, contre la catégorie de journaux à laquelle elle appartient : les journaux de parti.

Civis suppose tout bonnement, dit-elle, que ce journaliste — le journaliste de parti, — n'a pas de convictions personnelles, et qu'il vit des faveurs de chefs millionnaires, ou aux dépens de l'Etat ! L'injustice de *Civis* vient de l'absurde préjugé propagé par la *Vérité*, que le journal qui adopte un parti plutôt qu'un autre, perd sa liberté d'action, qu'il devient incorporé et inféodé, n'ayant plus de mouvement propre que le franc-maçon qui a juré de suivre aveuglément les ordres de ses chefs ! Qu'il se détrompe !

Certes, *Civis* ne demande pas mieux

que de se détromper ; mais, pour cela, il exige d'abord qu'on le détrompe. Et la lecture habituelle, impartiale, croit-il, des journaux de parti, de la *Minerve* comme des autres, n'a pas eu pour effet de dissiper dans son esprit "l'absurde préjugé propagé par la *Vérité*", et accredité, chez un certain nombre d'esprits droits et posés, par leurs observations personnelles, sans le secours même de la *Vérité*.

Il pourrait, de plus, pour justifier sa prétention, citer plusieurs faits et plusieurs paroles significatives. Deux lui suffiront, en ce qui concerne la *Minerve*.

L'automne dernier, lorsque M. Royal, directeur putatif de ce journal, vint prendre la place laissée vide par la longue maladie de M. Tassé, *Civis*, causant avec un entrepreneur des travaux publics, très... influent dans le parti conservateur, émit l'idée que le nouveau directeur pourrait bien n'être pas un partisan aussi aveuglément dévoué que son prédécesseur, qu'il imprimerait peut-être à la rédaction de l'organe de "la cause nationale" le cachet d'opinions plus personnelles, plus indépendantes. A cette idée, qui était en même temps un souhait — naïf peut-être, — son interlocuteur, confortablement assis dans un fauteuil payé par l'Etat, fit un haut-le-corps.

"Oh ! ses opinions personnelles, il sera bien obligé de les sacrifier ! Ce journal est l'organe de sir A. P. Caron. Celui-ci ne permettra pas que M. Royal s'écarte de la ligne de conduite qu'il prétend imprimer au journal". Notez que le dit entrepreneur était lui-même un des directeurs de la Société de publication de la *Minerve*, et j'ai lieu de croire que cette dignité n'était pas uniquement la reconnaissance de sa valeur personnelle et de son influence strictement politique.

Un autre fait.

Il y a quelque deux ans, une apostasie éclatante, accomplie avec un ensemble de circonstances qui la rendait plus grotesque encore qu'affligeante, vint contrister le sentiment catholique et patriotique de la population canadienne-française. M. Tassé, prenant sa meilleure plume, c'est-à-dire sa plus vigoureuse et sa plus acérée, consacra, dans la même *Minerve*, deux articles à commenter l'événement et à en tirer des conclusions très rigoureuses contre l'auteur du scandale, contre son père et contre le parti libéral que son père avait certainement eu le tort de fonder, dans un temps où le parti dirigé par M. Lafontaine servait éminemment nos intérêts nationaux.

Les logiciens de la *Minerve* apprécieront le justesse des conclusions extrêmes de ces articles. Ce qui m'intéresse, au point de vue de la discussion présente, c'est l'intervention de sir A. P. Caron dans l'incident. A la prière d'un ancien directeur de la *Minerve*, il écrivit à M. Tassé pour le reprendre de son zèle. A ce moment, un grand nombre de ministres protestants écrivaient eux-mêmes à sir John Thompson, pour lui demander quelles garanties la liberté de conscience des protestants ou des convertis au protestantisme pouvaient espérer sous le gouvernement d'un premier-ministre, apostat lui-même à leur point de vue, lorsqu'un de ses organes officiels se permettait de juger avec cette violence une conversion aussi honorable !

Or, voici la morale que je tire de ces deux faits.

Le journaliste de parti, a, sans doute, "des convictions personnelles" ; il en

a vraisemblablement plus que les journalistes "indépendants" à la manière de ceux du *Star*, qui ne sont guère, en tant que journalistes, que des marchands de nouvelles — mais il n'est pas libre de les exprimer tant qu'il le veut ni comme il veut, dans son journal. Son journal n'est pas à lui : il est à ses chefs. En bon soldat, il doit emboîter le pas derrière le cheval de son colonel, cette bête fût-elle un noble dextrier ou une pauvre rossinante, et le colonel lui-même, un homme de guerre intelligent et intrépide, ou seulement un *sportsman* élégant. Dans ces conditions, pourquoi la *Minerve* conteste-t-elle à tout prix l'utilité "d'organes exclusifs des intérêts catholiques" ?

C'est le titre de sa seconde réponse.

En voici la teneur.

L'auteur, — très honnête homme et très convaincu, cela se voit, un peu "bourgeois" aussi, dans le sens littéraire du mot, cela se sent beaucoup, n'aurait pas d'objection à "l'existence d'organes exclusifs des intérêts catholiques", si :

1o Ces organes étaient "reconnus et autorisés par les évêques, comme les *Semaines religieuses*."

2o Si ces journaux, faute de cette autorisation et du caractère qu'elle leur assurerait, ne "se donnaient pas à eux-mêmes cette mission, sans aucun contrôle ecclésiastique, ne se chargeaient pas d'interpréter eux-mêmes les enseignements de l'autorité suprême, sans égard pour le sentiment des évêques" — se rendant, de ce fait, "plus nuisibles qu'utiles."

3o Si le *Journal de Rome* "organe catholique, plein de zèle, de bonne volonté et de dévouement à la cause du Saint-Siège", n'avait pas dû être supprimé "à cause de ses indiscrétions compromettantes."

4o Si "le gouvernement des peuples n'était l'objet d'une science importante et difficile, et si les théories et les pratiques ne variaient pas moins que les climats de la terre et les tempéraments des nations ; si d'autre part, "le gouvernement de l'Eglise catholique n'avait une autorité unique et une seule doctrine universelle", dont "la science est moins compliquée pour le simple fidèle, parce qu'elle n'est pas variable."

5o Si l'organe exclusif catholique ne devait pas "toujours faire plus de mal que de bien tant à l'Eglise qu'à l'Etat, surtout dans les pays de populations et de croyances mixtes, quand il ne possède que l'une de ces sciences ou ne possède qu'imparfaitement les deux, ou qu'on n'a pas le jugement assez exercé pour les mettre d'accord dans la pratique sans froissements inutiles."

Ces conditions, bien qu'exprimées dans une prose un peu lourde, sont, ma foi, fort honnêtes, monsieur, et je ne vois pas pourquoi vous en tirez des objections contre ma thèse. Elles la confirment de point en point, ce me semble.

Je ne réclame certes pas des "organes exclusivement catholiques" qu'ils "se chargent d'interpréter eux-mêmes les enseignements de l'autorité suprême, sans égard pour l'autorité des évêques", puisqu'exige qu'ils "soient soumis à la direction générale de l'épiscopat."

Je ne les veux pas ignorants de la double science du gouvernement de l'Eglise et de celui des peuples. Ai-je dit cela ?

Je ne désire aucunement qu'ils compromettent par des "indiscrétions" les

intérêts qu'ils prétendent servir. Ai-je exprimé ce désir ?

Je n'offre pas pour modèle des journalistes dociles, M. des Houx, du *Journal de Rome*, puisqu'il n'a pas su se conformer à la direction du Souverain Pontife.

Je m'accorde donc parfaitement avec vous sur tous ces points, — sauf un.

L'assimilation du journal catholique à une *Semaine religieuse*.

La *Semaine religieuse* est un bulletin de nouvelles religieuses, un recueil de lectures pieuses, une sorte de moniteur officiel d'un diocèse ou d'un évêché : ce n'est pas un organe de combat ni de libre critique. Je ne connais aucune *Semaine religieuse* qui ait cette prétention ni ce caractère. Les plus militantes, ne le sont qu'à l'occasion, d'une façon passagère.

La solidarité, au moins l'acointance plus ou moins étroite de la plupart d'entre elles avec les évêchés, leur interdit ce rôle : elles engageraient trop facilement, par leurs attaques ou leurs censures, la responsabilité épiscopale. Les coups qu'elles provoqueraient et recevraient, atteindraient trop fréquemment la haute personnalité et l'autorité qui les ombragent.

Beaucoup d'évêques qui favorisent et parfois inspirent les "organes essentiellement catholiques" interdiraient plusieurs de leurs articles à la *Semaine religieuse* de leur diocèse, comme une source de complications désavantageuses à la liberté ou à la discrétion de leur gouvernement.

Ceci admis, étant donné la réalisation des quatre autres conditions par les "organes essentiellement catholiques", pourquoi contester l'utilité, l'opportunité de ces organes ?

Les longues citations que vous faites de deux encycliques pontificales, vous donnent-elles le droit de les condamner ?

Evidemment non, puisque Sa Sainteté invite les évêques à solliciter "le dévouement intelligent des laïques" "pour répandre dans les masses la connaissance de la religion."

Cette collaboration exclurait-elle, par hasard, "le soin d'éclairer les lecteurs consciencieux sur leurs devoirs civiques, sur les agissements des gouvernements et des partis ?"

Au contraire. Puisque les catholiques, au témoignage du Souverain Pontife, sont obligés de prendre quelque part aux affaires publiques et de "remplir ce devoir en toute intégrité et conscience", les laïques invités à les éclairer, sont tenus, par corrélation, "en toute intégrité et conscience", d'assumer "le rôle de censeurs et de critiqueurs des actes du Pouvoir" aussi bien que des actes des partis ou des groupes d'opposition constitutionnelle.

Est-ce plus difficile et plus coupable, croyez-vous, que de se borner à la critique des seuls actes du Pouvoir, comme le font les journaux de l'opposition, ou des seuls actes de l'opposition, comme le font la *Minerve* et d'autres journaux, — lorsque leur parti n'est pas dans l'opposition ?

Je reconnais avec vous que ce rôle, pour être parfaitement rempli, et atteindre pleinement sa fin, "suppose une compétence hors ligne, en matières religieuses et politiques, un jugement supérieur, reconnu de tous et s'imposant à tous comme une autorité."

Mais vous avouerez avec moi que la perfection n'est pas de ce monde, que toute autorité personnelle, si haute

soit-elle, reste discutable par tous, et que, somme toute, si un tel rôle exige de rares qualités, il vous faut, à vous-mêmes, un bien grand talent et une science..... culinaire de premier ordre, pour apprêter les coulevres que votre devoir d'état vous oblige à servir chaque matin à vos lecteurs.

Puisqu'il en est ainsi, efforcez vous de votre mieux, à la faveur des "instructions lumineuses" du Souverain Pontife, d'être "un organe des intérêts catholiques en rapport avec les intérêts politiques de notre pays" et de votre parti.

Mais souffrez, de grâce, qu'à côté de vous, et à la lumière des mêmes instructions, d'autres feuilles se dévouent au même service, en rapport, aussi, avec les intérêts religieux et politiques de notre pays, — mais sans attaches de parti.

CIVIS.

PROJET DE VOL GIGANTESQUE

Dans la dernière livraison du *Naturaliste Canadien*, M. Chs Baillargé, ingénieur de la ville de Québec, appelle l'attention du public sur un projet de vol gigantesque actuellement devant le sénat des Etats-Unis. Il s'agit, tout bonnement, de nous voler le Saint-Laurent au moyen d'un système de vastes canaux de déviation qui détourneraient les eaux des grands lacs vers le golfe du Mexique et la rivière Hudson.

Déjà M. Baillargé avait sonné l'alarme, il y a quelques mois, en faisant savoir au public canadien que la ville de Chicago, avec la sanction du congrès de Washington, creuse un canal de 300 pieds de largeur et de 20 de profondeur qui prendra un volume d'eau considérable du lac Michigan et le versera dans le Mississippi par la rivière de l'Illinois. Ce canal a pour objet le drainage de Chicago. Actuellement les égoûts de cette ville se vident dans le lac, et c'est dans le lac que Chicago prend son eau. En creusant ce canal, qui aura 40 milles de long, on établira un courant vers le Mississippi et les égoûts pourront s'y jeter. Mais ce sera au détriment du Saint-Laurent qui perdra toute l'eau qui passera par ce canal, qu'on voudra sans doute agrandir sans cesse.

Mais ce n'est pas tout. M. Baillargé nous apprend qu'une compagnie se forme aux Etats-Unis, avec un capital de 150 millions, pour faire un canal maritime unissant le lac Saint-François à la rivière Hudson.

M. Baillargé prétend que ces projets de canalisation sont une menace pour la province de Québec, car il est d'avis que ces prises d'eau seront assez fortes pour faire baisser le niveau du Saint-Laurent d'une façon absolument désastreuse pour la navigation, surtout entre Québec et Montréal.

L'affaire vaut certainement la peine que le gouvernement fédéral y voie.

NOS VISITEURS

Lundi dernier sont arrivés à Québec M. le marquis de Lévis et sa suite. Nos distingués visiteurs sont : M. le marquis de Lévis, descendant en ligne collatérale du héros de Sainte-Foye, héritier de son nom, et en ligne directe des Montmorency-Laval, famille qui a donné au Canada son premier évêque ; madame la marquise de Lévis ; M. le marquis de Nicolay, descendant en ligne directe, par son aïeule, du grand maréchal de Lévis ; madame la

marquise de Nicolay ; la comtesse d'Hunolstein ; le comte et la comtesse d'Hunolstein.

Les citoyens de Québec et de Lévis ont fait à nos hôtes une magnifique réception, car le nom de Lévis est un des plus glorieux de notre histoire.

A l'arrivée du train de Montréal, M. le maire Parent, entouré d'un grand nombre de citoyens, a souhaité la bienvenue aux visiteurs au nom de la ville de Québec. M. le marquis de Lévis et M. le marquis de Nicolay ont répondu à l'adresse du maire avec beaucoup d'émotion. Lundi soir, brillante illumination à Lévis, où, le lendemain, le marquis et sa suite ont eu une réception officielle. Nos hôtes ont visité le couvent des Ursulines et d'autres institutions de notre ville. Lundi prochain, dévoilement solennel de la statue de Lévis, au parlement.

La *Vérité*, qui se publie à deux pas du champ de bataille de Sainte-Foye, offre ses hommages aux descendants de notre grand héros canadien.

Mlle FRANCOISE

En nous remettant un exemplaire de son livre, *Fleurs Champêtres*, Mlle Francoise nous avait demandé d'en parler sincèrement. Nous l'avons fait. Nous avons dit, avec franchise, ce que nous pensions de ces pages, et Mlle Francoise n'est pas contente. Elle nous le fait savoir dans sa chronique de lundi dernier qu'elle consacre tout entière à se plaindre de nos observations.

Elle déclare que ces observations, que nous avions pourtant adoucies autant que possible et qui auraient été plus sévères si nous avions eu affaire à un homme, constituent "une attaque déloyale et malhonnête contre elle". Seulement cela !

D'abord, nous n'avons guère parlé de Mlle Francoise elle-même, ne la connaissant pas. C'est son livre, qui appartient au public, que nous avons examiné. De l'auteur, nous n'avons dit qu'un mot : il nous a semblé que le milieu où s'écoule sa vie littéraire a donné une fâcheuse tournure à son esprit. Elle nous assure que non. Nous croyons encore qu'elle se trompe ; mais, enfin, que cette fâcheuse tournure vienne de ce milieu ou qu'elle ait une autre cause, elle existe ; et la preuve qu'elle existe, c'est que Mlle Francoise nous affirme qu'elle "ne saurait trouver ailleurs (que dans ce milieu) plus de morale et d'honneur, plus de charité envers le prochain et plus de respect pour les convictions d'autrui." Il s'agit de la *Patrie* où écrit M. Fréchette, et dont M. Sauvalle est le rédacteur et M. Beaugrand le propriétaire-directeur !

Mlle Francoise proteste surtout contre une de nos remarques. Nous avons dit que telle de ses nouvelles, *Gracieuse*, est de Jean-Jacques Rousseau. "Je n'ai jamais lu Jean-Jacques, dit-elle, et je ne le lirai pas" ; mais elle déclare avoir assez souvent entendu parler de cet auteur pour "savoir qu'il ne saurait exister de similitude possible entre ses pénétrantes maximes et un ouvrage écrit avec tout ce qu'il y a de meilleur, de plus noble et de plus pur dans l'âme d'une honnête femme."

Faisons remarquer, en passant, que Mlle Francoise, qui se défend d'avoir lu Jean-Jacques Rousseau, avoue, dans la préface de son livre, connaître Guy de Maupassant ! "Le génie disparu qui fut Guy de Maupassant," dit-elle. Génie, peut-être, mais génie malfaisant, mademoiselle. Quand une chrétienne a lu Guy de Maupassant, qu'elle l'avoue publiquement et qu'elle proclame cet auteur un génie sans un mot de réserve, il est bien permis de dire que cette chrétienne, tout en restant "honnête femme", a une fâcheuse tournure d'esprit.

Nous n'avons certainement pas voulu établir le moindre rapprochement entre les maximes de Jean-Jacques et celles de Francoise ; pour l'excellente raison que l'auteur de *Fleurs Champêtres* n'émet pas de maximes. Certes nous n'avons pas lu tous les ouvrages du philosophe de Genève ; mais nous avons parcouru quelques-unes de ses pages choisies, dans un recueil de fragments littéraires ; et même de ces pages où il n'y a pas de fausses doctrines, précisément, il se dégage nous ne savons quelle tristesse malsaine qui fait mal au cœur. La lecture de *Gracieuse* a produit sur nous la même impression pénible ; voilà pourquoi nous avons dit : c'est du Jean Jacques Rousseau.

Mlle Francoise dit qu'elle n'a pas eu "l'intention de faire de ses *Fleurs Champêtres* un paroissien romain". Mademoiselle est bien trop intelligente pour ne

pas comprendre que personne ne lui reproche de n'avoir pas fait un paroissien romain. C'est là le genre d'argumentation (?) qu'on cultive à la *Patrie* et dans d'autres milieux semblables. Entre un recueil de prières et un livre où toute pensée vraiment religieuse est absente, il y a une certaine marge, on l'admettra.

Mlle Francoise est parfaitement libre de mettre un peu de religion dans ses écrits ou de n'en pas mettre du tout. Mais quand elle fait un livre qui est censé peindre fidèlement les mœurs de nos populations canadiennes, et que l'on n'y trouve pas, pour ainsi dire, une seule pratique de religion ; lorsqu'on n'y trouve décrites que des superstitions et des passions purement naturelles ; lorsqu'on y voit une femme qui a reçu le saint Viatique mourir sans une prière, sans une invocation, presque désespérée ; quand elle fait un tel livre, nous avons le droit de dire que ce n'est pas beau, malgré les fleurs littéraires qu'on y remarque, parce que ce n'est pas vraisemblable.

Voilà, nous ne craignons pas de l'affirmer, le jugement que les hommes sensés porteront sur les *Fleurs Champêtres* de Francoise.

Nous n'avions certes pas l'intention de revenir sur le sujet ; c'est Mlle Francoise qui nous y a forcé en nous accusant de nous être livré contre elle à une "attaque déloyale et malhonnête." Une telle accusation, nous ne pouvions pas ne pas la relever.

Annales de la Semaine

CANADA

— Dimanche dernier avait lieu la cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église du Patronage de Saint-Vincent de Paul, rue Saint-Georges, Québec. La cérémonie a été présidée par Mgr Hamel, assisté de MM. les abbés Lasfargues, directeur, et Degesne, chapelain du Patronage. M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole normale, si dévoué au Patronage, a donné une instruction sur cette excellente œuvre. Plusieurs membres du clergé et un très grand nombre de fidèles assistaient à la cérémonie.

— Le 18 du courant les Frères des Ecoles chrétiennes (non pas de la Doctrine chrétienne, comme écrit le *Triptuvien*) ont célébré le cinquantième anniversaire de l'établissement de leur école aux Trois-Rivières.

— Certains journaux avaient fait circuler le bruit que Mgr Langevin s'était rendu à Winnipeg dans un "char" spécial du C. P. R. Arrivé à Saint-Boniface, Mgr Langevin a déclaré à un reporter du *Nor' Wester* que c'est là une histoire inventée à plaisir. Sa Grandeur a eu un char spécial de Montréal à Ottawa seulement : D'Ottawa à Winnipeg elle a voyagé dans le wagon-lit ordinaire.

ETATS-UNIS

— L'Université de Notre-Dame, Indiana, dirigée par les Pères de Sainte-Croix, vient de célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation. C'est le 27 novembre 1892 que cette maison a complété son demi-siècle d'existence, mais à cette date, le R. P. Sorin, fondateur et supérieur de l'institution, était gravement malade, de sorte qu'il n'y a pas eu de démonstration publique. Le Père Sorin, on le sait, est mort en novembre 1893. Son successeur actuel est le R. P. Morrissey. Fondée pour ainsi dire en pleine forêt il y a cinquante ans, l'Université de Notre-Dame est aujourd'hui une des plus florissantes institutions d'enseignement supérieur que possède la république voisine.

— Plusieurs centaines de jeunes filles catholiques de Danbury, Connecticut, ont formé une association de tempérance d'un caractère original. Les membres de la société s'engagent à ne pas épouser un homme qui prend de la boisson alcoolique, même de la bière ou du vin. Il y aura peu de mariages à Danbury d'ici à quelque temps.

— Trait de mœurs américaines. Le 30 mai est une espèce de fête civile aux Etats-Unis, on l'appelle *Memorial day*. Ce jour-là on se rend aux cimetières et l'on décore les tombeaux des soldats morts pendant la guerre civile. Le *Northwestern Chronicle*, de Saint-Paul, organe de Mgr Ireland, nous apprend, dans son numéro du 7 juin, qu'au cimetière catholique d'East Side c'est le Rev. E. C. Page, ministre protestant, qui a fait la prière, et l'abbé O'Reilly qui a prononcé l'allocation.

Litterature

Le Style et la Morale

(Suite et fin)

VI

— En somme, vos maximes ont un goût de vieilleries démodées. Il faut être homme de son temps et savoir se conformer au siècle où l'on vit.

— Antiques, oui, nos maximes le sont ; démodées, non. Elles sont antiques comme la vérité, mais la vérité n'est jamais passée de mode ; bien plus, elle est toujours pleine de vie et de fraîcheur comme ce Dieu qui en est la forme exemplaire. Ce sont, au contraire, les erreurs et les folies qui changent et passent avec les transformations des temps, et des caprices humains. Et cela est si vrai que beaucoup d'étrangetés récentes commencent à vieillir et à être abandonnées ; déjà on remarque ça et là un réveil du bon esprit ; non seulement dans les choses les plus importantes, mais même dans les arts comme dans la musique, la peinture et presque dans les lettres, on s'en va répétant : Retournons à l'antique !

Il faut se conformer au siècle où l'on vit ? Dans les choses bonnes et même dans les indifférentes, oui ; dans les mauvaises, jamais. Soyez hommes, disait Dante, et non de sots moutons. Or, un des mauvais principes de notre siècle, une de ses plus grandes erreurs est précisément celle-ci, que l'Evangile et ses maximes doivent être relégués dans l'église et dans le sanctuaire de la conscience, et non pas étendre leur influence dans le cercle des choses extérieures et civiles. Non, non, pour les chrétiens, l'Evangile est un code universel, comme Jésus-Christ est un roi universel ; et, pour ce motif, il doit gouverner non seulement la vie privée mais encore la vie publique ; non seulement la conscience individuelle, mais la famille, l'Etat, le Parlement, et spécialement l'école où s'opère la formation de l'homme. Par conséquent, dans l'école, la foi doit dominer de beaucoup la science, et en cas de conflit (qui ne pourra jamais être qu'apparent) c'est à elle que revient la prééminence.

Nous savons bien que notre siècle ne pense pas ainsi ; nous savons bien que comme le XVIII^e siècle finissant plaça sur ses autels la *déesse Raison*, ainsi notre siècle mourant veut léguer en héritage au suivant la *déesse Science*, déesse d'autant plus dangereuse qu'elle apparaît dépouillée des sottises superstitions qui rendirent sa sœur ridicule et pis encore. Mais devant cette idole nous ne plions pas le genou, comme fait le monde, tant qu'il restera écrit : *Veritas Domini manet in æternum*. Quel est le plus grand des deux ?

VII

Et maintenant comme conclusion de ces deux articles, nous pourrions citer les paroles adressées aux malfaiteurs de la plume par le terrible Daniel Bartoli : " Ecoutez-moi, ô Lucifer de la terre : ainsi Dieu vous a doués du génie et de l'acuité de l'intelligence pour que, ingrats, vous en tourniez contre lui la pointe ? Il vous a appris à manier la plume avec

art pour que dans vos mains elle devint une flèche qui blessât son honneur ? Il vous a donné un esprit angélique et cela pour vous trouver haineux comme des démons ?... Les clartés de votre esprit pouvaient resplendir comme les rayons d'un astre salubre et que vous avez voulu qu'elles ne fussent que la lueur du bois gâté qui naît de la pourriture et de la corruption... Et que vous servira d'avoir épuisé votre talent, consumé les années de votre vie à lancer dans le monde un ouvrage prétendument immortel, si à cause de lui vous êtes loués sur terre et tourmentés sous terre, loués, où vous n'êtes pas, et tourmentés où vous serez éternellement ?... Sachez-le, même s'il sort de votre plume une œuvre d'un mérite immortel, de cette gloire qui est la récompense légitime des fatigues des grands esprits, vous n'aurez d'autre part que la moins digne, je veux dire celle du vulgaire et des vicieux. Et pourquoi ? Parce que les hommes sages et sensés, vous détestent comme la peste de la vie civile et des bonnes mœurs, parce qu'ils compareront le mauvais emploi de votre talent à l'abus que les Géants ont fait de leur force : on ne les loue pas d'avoir déplacé les montagnes et les accumuler l'une sur l'autre, mais on condamne l'impunité avec laquelle ils ont présumé de combattre le ciel et de détrôner Jupiter." (*L'homme de lettres*, 2^e p., § 7.) Cette dernière phrase renferme, comme on voit, une épilogue et une confirmation de tout ce que nous sommes efforcés de démontrer jusqu'ici.

Nous n'adressons pourtant pas ces paroles aux écrivains pervers ; nous savons trop bien qu'ils ne daignent pas jeter un regard sur les pages qu'ils savent écrites d'une main sacerdotale. Mais si nous devions donner un conseil à nos chers associés qui nous lisent avec tant de bienveillance, nous leur dirions que quand il est question de ces auteurs et de leurs écrits, il faut parler d'eux et les manier avec les mêmes précautions qu'on emploie pour les personnes et les choses atteintes de la peste. Est-ce là une exagération ? Celui-là ne le dira pas qui fait réflexion que la contagion des esprits et des cœurs est mille fois plus funeste que celle des corps.

En garde donc ! et si, de côté ou d'autre, nous rencontrons des statues élevées à ces hommes (et nous savons qu'il s'en prépare de nouvelles pour fêter le jubilé de la fameuse brèche), regardons ces statues du même œil que certains signaux élevés au-dessus des endroits fameux par la fréquence des naufrages comme un avertissement aux matelots de gagner le large.

C'est là, pour notre part, ce que nous ferons. Au lieu de nous arrêter à admirer et à louer la voix enchantée des sirènes, plus cette voix est séduisante, plus riantes et plus belles sont les fleurs et les plantes qui les entourent, et plus haut nous crierons :

Frigidus, o pueri, fugite hinc, latet anguis in herba.

Note du traducteur. — Ceux de nos lecteurs qui voudraient savoir quels sont, dans la littérature française contemporaine, les " auteurs mauvais " que visent surtout le présent article,

devraient lire les études magistrales et vengeresses du P. Et. Cornut, S.J. intitulées : *Les Malfaiteurs littéraires* (Paris, Rétaux, 3 fr. 50)

Nous recommandons non moins vivement l'ouvrage si opportun du P. Fayollat, S. J. *L'Apostolat de la presse* (Paris, Delhome et Brignot. Ce livre a atteint la troisième édition en une année ; on y trouve exposés, avec la nécessité de cet apostolat, les moyens pratiques de l'organiser et de le rendre plus efficace.

Courrier de l'Erudition

La météorologie au XVII^e siècle

Un membre du clergé de Paris, M. l'abbé Maze, vient de faire une très importante trouvaille pour l'histoire des sciences et la météorologie des temps passés.

Dans un recueil de documents astronomiques de l'Observatoire de Paris existe un cahier relié et écrit de la main du prêtre astronome Ismaël Boulliau. Ce registre a pour titre : *Ad thermometrum observationes anno 1658 Parisiis* et pour sous-titre : *Thermometrum Florientia fabricatum*. Chacun de ces deux titres est une révélation. On ne connaissait pas pour Paris d'observations thermométriques antérieures à celles de Lahire, et l'on ignorait qu'il eût été fait hors d'Italie des observations avec le thermomètre de l'Académie del Cimento. Il n'y a aucun doute à conserver. Boulliau avait bien en sa possession un thermomètre semblable à celui des académiciens de Florence. Ainsi que Libri l'avait dit en 1830, le 0 de ce thermomètre correspond à $-18^{\circ}75$ centigrades et le 0 de nos thermomètres actuels à $13^{\circ}\frac{1}{2}$ del Cimento.

Les observations de Boulliau vont du 25 mai 1658 au 19 septembre 1660, comprenant trois étés et deux hivers. Tout porte à penser qu'il avait installé son instrument rue des Poitevins, dans l'hôtel de Thou, transformé aujourd'hui en hôtel des Sociétés savantes. Le plus chaud des étés de cette série est celui de 1660, avec une moyenne de $20^{\circ}6$. Cet été a débuté par un tremblement de terre qui se fit sentir dans le sud de la France, de l'Océan au Rhône, le 21 juin, à quatre heures du matin. Dans les Pyrénées, la Gascogne et la région narbonnaise des édifices furent renversés.

La température la plus élevée pendant ces trois années est venue, non pas en été, mais le 14 avril 1659, à quatre heures du soir. Elle équivalait à $33^{\circ}33$ centigrades. Boulliau affirme que la chaleur était extraordinaire pour la saison. On ne trouve pas, au siècle actuel, d'exemple de mois d'avril aussi chaud, sauf peut-être celui de 1865.

On savait déjà que l'hiver 1659-1660 avait été rigoureux et que les oliviers avaient gelé en Provence ; mais les documents manquaient pour Paris. La température est descendue au moins au-dessous de -8° et au-dessous de -6° les 26, 27, 28, 29 décembre, les 12, 16, 27, 28, 29, 30 janvier et 8 et 9 février. L'hiver fut très long. La gelée commença le 23 décembre et continua jusqu'au 25 février. On eut 74 jours consécutifs de gelée, et la Seine commença à charrier le 19 décembre. La série d'observations de Boulliau est d'au-

tant plus intéressante qu'elle n'a pour aînée connue que celle du P. Rainieri, commencée à Florence trois ans plus tôt, en 1655.

M. l'abbé Maze rectifie en même temps une erreur, relative à l'apparition du premier thermomètre à mercure. On ne sait pas bien quel est l'inventeur du thermomètre. On l'a attribué à Drebbel, puis à Galilée, à Sanctorius et même à Roger Bacon. Jusqu'ici, en tout cas, on admettait que c'était Fahrenheit qui avait construit le premier thermomètre à mercure en 1721. Or, dès la fin de mars 1659, c'est-à-dire soixante-deux ans avant Fahrenheit, Ismaël Boulliau employait un thermomètre à mercure concurremment avec son thermomètre de Florence. D'après M. Maze, le degré du thermomètre à mercure de Boulliau correspondait à très peu près à 10° centigrades, ce qui met le zéro de l'échelle à $-53^{\circ}76$ centigrades. Ce thermomètre, par suite de sa graduation insuffisante, était paresseux et presque sans variation. Aussi Boulliau cessa-t-il, après six semaines, de l'observer régulièrement. Quoi qu'il en soit, voilà évidemment, dès 1659, un thermomètre à mercure installé en plein Paris, et soixante-deux ans avant celui de Londres. Ce qui prouve, une fois de plus, que l'on apprend tous les jours. — H. de Parville.

LA FIN DE LAMENNAIS

A propos d'une étude sur Lamennais publiée naguère dans *l'Ami du Clergé*, le directeur de cette revue a reçu l'intéressante lettre que voici :

Monsieur le directeur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos articles sur Lamennais. Quel génie ! mais quel aveuglement dans sa fin ! — Permettez-moi, à ce sujet, de vous parler d'un fait que je ne trouve pas signalé dans votre dernier article, et qui peut donner une plus grande lueur d'espérance sur le salut de cet homme.

J'ai entendu raconter le fait suivant : le P. Bazin, jésuite dont on admire la science et la sainteté, prêchait une retraite aux grands séminaristes de Rennes et dans une allocution il leur parla de Lamennais, dont il avait été le disciple. Il leur affirma que depuis la défection de son maître il ne cessa jamais ses relations avec lui, et que jusqu'à sa mort il le voyait au moins une fois par semaine. Le P. Bazin lui fit cette demande dans un entretien : " Maître, vous vous souvenez que c'est vous qui m'avez poussé à suivre la voie où je marche maintenant ; j'ai suivi vos conseils. Aujourd'hui, que me diriez-vous ? " — " Tu as bien fait ", répondit Lamennais. — " Vous, maître, vous n'êtes plus dans la voie que vous aviez suivie au commencement ? " Et Lamennais se contenta alors de baisser la tête.

Mais voici le fait le plus important que le P. Bazin a raconté : Comme le maître touchait à sa fin, il dit à sa nièce d'aller chercher le P. Bazin ; la nièce partit, et quand elle revint avec le prêtre, la porte de la chambre était fermée. Le P. Bazin ne put entrer, mais il entendit de la chambre la voix de son maître qui criait : " Je veux le P. Bazin... laissez entrer le P. Bazin ! " Les misérables gardiens laissèrent la porte fermée, et le Père ne put entrer. Mais il put lui parler de l'antichambre et lui donner l'absolution.

Voilà ce que le P. Bazin a raconté aux séminaristes de Rennes en l'année 1867 ou 1868